

DÉLIBÉRATION N° 15/165

Séance du mardi 15 septembre 2015

DONS ET LEGS

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 15 septembre 2015,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le dernier alinéa de l'article 9 du décret susvisé,

Vu le rapport du président,

DÉCIDE

De déléguer au président de l'établissement l'acceptation ou le refus des dons dont le montant est inférieur à 10 000 euros, les legs restant soumis à la délibération du conseil d'administration.

Fait à Paris,
Le 15 septembre 2015

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart